



Réunion régionale des développeurs de contenu de certains services CMN, La Haya, Novembre 2008.



Session de formation du CMN, Komnas HAM, Djakarta, juin 2009.

Transfert de connaissances, autonomisation juridique et renforcement des capacités

La coordination du CMN

Morten Bergsmo est le Directeur du CMN. Il est actuellement Professeur invité, Université de Georgetown ; Professeur invité, Faculté de Droit de l'Université de Pékin (janvier 2012-) ; chercheur invité, Stanford University ; chercheur senior, Faculté de Droit de l'Université d'Oslo et coordinateur du Projet d'outils juridiques de la Cour pénale internationale (CPI). Auparavant, il était chercheur senior au sein de PRIO (2006-2009), conseiller spécial auprès du Bureau du Procureur public de Norvège (2007-2008) ; conseiller juridique senior et chef de la section des avis juridiques, Bureau du Procureur de la CPI (2002-2005) ; coordinateur de l'établissement du Bureau du Procureur de la CPI (2002-2003) ; conseiller juridique, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) (1994-2002) et conseiller juridique au sein de la Commission d'experts des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie établie en vertu de la résolution 780 du Conseil de Sécurité (1992) (1993-1994). Il a aussi représenté le TPIY lors du processus de négociations des Nations Unies visant à l'établissement de la CPI (1996-2002).

Iliia Utmelidze est le Directeur adjoint du CMN. Il est le conseiller juridique du Centre Norvégien des Droits de l'Homme. Il occupait auparavant le poste de conseiller juridique au sein du Département droits de l'homme de la Mission OSCE en Bosnie-Herzégovine et a travaillé pour le Conseil Norvégien pour les Réfugiés en Azerbaïdjan. Il a entrepris des missions pour le CMN dans de nombreux pays.

Alf Butenschøn Skre est le Conseiller exécutif senior du CMN. Il travaille en lien étroit avec le directeur et le directeur adjoint dans la gestion des activités du CMN et interagit quotidiennement avec les conseillers CMN et les développeurs. Il a entrepris des missions pour le compte du CMN au sein de diverses juridictions. Le Réseau est également assisté par Kiki A. Japutra, conseillère exécutive CMN, ainsi que des chercheurs et stagiaires CMN.

Comment utiliser les services CMN ?

L'application Matrice des affaires, dont le CMN tire son nom, est l'un des outils juridiques de la Cour pénale internationale (CPI). Plus d'informations sur le Projet d'outils juridiques sont disponibles sur www.legal-tools.org. Quiconque travaille sur une ou plusieurs affaires relative à des crimes internationaux peut demander l'accès à la Matrice des affaires en envoyant un courriel à info@casematrixnetwork.org, accompagné d'une courte explication des besoins requis. L'accès à la Matrice des affaires n'occasionne aucun coût pour l'utilisateur, grâce au soutien de la CPI et à la contribution de plusieurs gouvernements, dont ceux du Canada, de la Finlande, de l'Allemagne et des Pays-Bas, ainsi que de l'Union européenne. Les employeurs de certains conseillers CMN et leurs donateurs contribuent également aux activités du CMN, en particulier le gouvernement de la Norvège.

Les demandes d'accès aux autres services CMN ou d'assignation d'un conseiller CMN doivent être adressées à info@casematrixnetwork.org. Ces services incluent du conseil sur la stratégie à suivre en matière de poursuites de crimes de guerre, sur les programmes et processus de travail et sur l'assistance dans la rédaction des lois d'application.

Sur www.casematrixnetwork.org, vous trouverez plus d'informations sur l'organisation du CMN, ses conseillers, une liste d'utilisateurs de ses services et des informations techniques relatives à l'application Matrice des affaires et aux autres services.

Ce dépliant a été élaboré par Morten Bergsmo et mis en œuvre par Hilde Sørby et Alf Butenschøn Skre.

Les photos sont reproduites avec l'aimable autorisation de la CPI, Komnas HAM et DC. Cam. Le logo du CMN a été reproduit avec l'aimable autorisation de PRIO.

La troisième édition anglophone du dépliant a été publiée et mise à jour le 4 décembre 2011.



Troisième édition



M. Jonas Gahr Støre, Ministre des Affaires Étrangères de la Norvège (à droite), avec M. Ilija Utmelidze, Directeur adjoint du CMN, Kampala, 2010.



Mark Harmon, conseiller senior CMN, en mission pour le Réseau.



Le Ministre de la Justice de la RDC (à gauche) avec Professeur Olympia Bekou (conseillère senior CMN) et Eugène B. Bope (conseiller CMN).

Transfert de connaissances, autonomisation juridique et renforcement des capacités

Depuis 1993, plusieurs juridictions internationales ont été établies pour poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Parmi elles, seule la Cour pénale internationale (CPI) est permanente. Ses fonctions d'enquêtes et de poursuites pénales ne peuvent être déclenchées que lorsque les juridictions nationales ne peuvent pas ou ne veulent pas y procéder. Renforcer les capacités nationales constitue le premier objectif du Case Matrix Network (CMN ou Réseau de la Matrice des affaires), une entité internationale indépendante, à but non lucratif. Le rapport coût/efficacité et la qualité de la justice en matière de crimes de masse se voient améliorés par l'autonomisation des professionnels nationaux concernés.

Le réseau tire son nom de la Matrice des affaires (Case Matrix), un outil de transfert de l'information et des connaissances juridiques des juridictions internationales pénales vers le niveau national. Les utilisateurs de la Matrice des affaires peuvent librement accéder à quelques 7400 pages de compilation de plus de 52000 documents de droit international pénal.

Cependant, les services du CMN ne sont en aucun cas limités à la fourniture d'applications informatiques. Les services incluent du conseil technique sur la stratégie à suivre en matière de poursuites de crimes de guerre, l'organisation du travail, le développement de programmes de travail, leur mise en œuvre et la rédaction des législations requises. Le CMN dispose d'une expertise pour assister dans d'autres domaines de droit pénal et de renforcement des capacités, notamment les questions d'indépendance et d'éthique, la gestion de la documentation et de l'information, les mesures anti-corruption et les crimes environnementaux.

Les services du CMN ont été développés à travers une étude méticuleuse des processus de travail dans de nombreuses agences nationales et internationales, dans plus de 35 juridictions de par le monde.

Travailler avec les utilisateurs des services CMN

Le CMN est dirigé par Morten Bergsmo. Il coordonne un groupe de conseillers CMN qui ont développé une expertise juridique dans le transfert de connaissances et le renforcement des capacités. Ceux-ci travaillent avec au moins un utilisateur des services CMN comme experts-mentors. Chaque utilisateur des services peut se voir assigner un conseiller afin de bénéficier de conseils, d'un suivi, de formations et d'un encadrement réguliers. Le groupe de conseillers CMN ne cesse de croître et de se diversifier. Plus d'informations sont disponibles sur <http://www.casematrixnetwork.org/network-advisers/>.

Some Network Advisers



Magali Maystre



Dr. Patrick Treanor



Dr. William Wiley



Dr. Vladimir Tochilovsky



Ilija Utmelidze



Sangkul Kim



Khondoker Mehdi Maswood



Salim A. Nakhjavani



Dr. Olympia Bekou



Mark Harmon



Dr. Helge Brunborg



Elisa Novic

Les utilisateurs des services du Réseau

Il y a plus de 130 utilisateurs des services CMN dans le monde, la plupart institutionnels, représentant une grande diversité. Un premier groupe d'utilisateurs recouvre les agences d'investigations et de poursuites pénales dans les états directement affectés par les crimes internationaux fondamentaux, notamment l'Argentine, la Bosnie-Herzégovine, l'Indonésie, l'Irak et la Serbie. Un second groupe est constitué d'agences similaires dans les états non territoriaux comme le Canada, le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège.

Un autre groupe est composé d'organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International, le Centre de Documentation du Cambodge, Human Rights Watch et l'International Bar Association. Un quatrième groupe comprend les juridictions internationales pénales telles que la Cour pénale internationale et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Les avocats militaires, ainsi que ceux de la défense et des victimes sont également des utilisateurs des services CMN.

Les Conseillers CMN agissent selon un strict code d'éthique professionnel, les « lignes directrices de Florence ». Le CMN garantit le respect de la confidentialité aux utilisateurs de ses services. Le réseau cherche à ancrer toute coopération sur le principe de la confiance mutuelle. Tout est mis en œuvre pour personnaliser les services CMN en fonction des besoins de chaque utilisateur, notamment sous la forme du développement et de l'adaptation de logiciels, de formations et de l'encadrement individuel. Des versions dites « localisées » en termes de droit et de langue de l'application Matrice des affaires peuvent être produites. Afin d'assurer un maximum de valeur ajoutée, le CMN fonde les développements de nouveaux logiciels sur une analyse comparée détaillée des besoins de la pratique.